



**DECISION N°198-2024 –
CONVENTION D'INTERVENTION DE LA COMPAGNIE LE THEATRE
PNEUMATIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT
DE L'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE 2023-2026**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2023.006.31.05 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 31 mai 2023 portant approbation de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2023-2026,

Vu le projet de convention requis, tel ci-annexé,

Considérant la sollicitation de l'intervention de la compagnie Le Théâtre Pneumatique pour la période du 20 octobre 2024 au 1^{er} mars 2025 quant à la mise en œuvre d'un projet de création et d'actions culturelles et éducatives auprès des habitants de Veauche autour du quartier « Cité Saint-Laurent » en lien avec l'Appel à Projet « Patrimoine et Création » porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes,

Considérant la nécessité de contractualiser avec lesdits artistes les modalités d'intervention,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet de convention, ci-annexé,

ARTICLE 2

Dit que les crédits sont prévus au budget général.

ARTICLE 3

Précise que la dépense sera imputée selon les modalités suivantes :

- 22 000 € TTC imputés au Budget Général 2024-2025 (Service Actions Culturelles).

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241021-198-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 21/10/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241021-198-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024